



FOOTBALL à 8 - U13F

Précisions création << Entente Féminine >>

- * Le District pourra autoriser en football à 8, la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs.
- * Ces ententes ne peuvent participer au championnat U13F, au Challenge de Vendée, qu'après accord de la cellule départementale de Football Féminin.
- * Le District peut autoriser exceptionnellement et ponctuellement un club à engager plus d'une équipe équipe sous forme d'entente dans la même catégorie d'âge, mais au dernier niveau de la compétition.
- * Une équipe d'une entente ne peut être constituée que de joueuses licenciées dans les clubs la composant.
- * Un club possédant **11 joueuses licenciées** doit présenter une équipe seule.
- * Ces joueuses restent licenciées au club qui a déposé leur demande de licence et leur changement de club éventuel reste soumis aux prescriptions des R.G. de la FFF et au R.O. de la Ligue, même s'il s'agit d'un changement de club entre les clubs de l'entente.
- * Toutes ces dispositions réglementaires sont applicables aux joueuses des équipes des «ententes». Une ou plusieurs joueuses d'une équipe d'une entente peuvent en être retirées par le club auquel elles sont licenciées pour les incorporer à l'une ou l'autre de ses propres équipes. Ces joueuses resteront cependant qualifiées à leur équipe de l'entente pour les rencontres que celle-ci aurait à disputer postérieurement
- * **En 2ème phase**, une entente ne peut jouer à un niveau supérieur ou égal à celui du club la composant.
- * L'entente sera gérée par un seul des clubs choisi d'un commun accord entre eux. Ce club sera désigné en premier dans le nom de l'entente et donnera ses couleurs aux équipes de l'entente.
- * L'application du présent règlement sera de la compétence de la Cellule Départementale de Football Féminin et de la Commission de Gestion des Compétitions.
- * Tous les cas non prévus par le présent règlement seront jugés par la Commission de Gestion des Compétitions et validés par le Conseil de District de la Vendée.
- * Pour toute création d'entente, veuillez retourner le document ci-après : **avant le 13 septembre 2021.**

La Cellule Départementale
de Football U12-U13